

DILEMMES ÉTHIQUES DE L'AVOCAT·E : QUELQUES RÉFLEXIONS

Il ressort de diverses études que les avocates et les avocats sont souvent confronté·e·s à des dilemmes éthiques, lesquels surgissent lorsqu'elles ou ils se trouvent face à des conflits de valeurs. S'agissant d'une profession où il faut par essence prendre en charge des situations conflictuelles, avec de multiples interactions humaines (avec les client·e·s, avec d'autres professions comme celle de juge ou de procureur, avec la partie adverse, l'avocat·e adverse, les supérieur·e·s et les collègues, etc.) et notamment les charges émotionnelles que cela implique, de tels dilemmes se présentent non seulement dans le domaine du pénal, mais dans la plupart des domaines d'exercice. La tension entre l'intérêt des client·e·s et le droit est fréquente, sans compter les contradictions par rapport aux valeurs personnelles de l'avocat·e. Il pourra s'agir de questionnements au moment d'expulser une famille de son logement ou de retirer la garde d'un enfant à son parent. De nombreuses situations susceptibles d'engendrer des dilemmes éthiques ont été mentionnées par les praticien·ne·s : un individu ayant déjà des antécédents de violence se présente à l'étude dans un état de forte agressivité et affirme à son avocat·e qu'il est à bout et qu'il va aller chez son employeur « tirer dans le tas » ; afin que son ex-mari ne puisse plus voir ses enfants, une cliente demande à son avocat·e d'office de plaider que le père a commis des attouchements sur ses enfants, alors que les éléments du dossier donnent la conviction à l'avocat·e que l'ex-mari n'a jamais commis de tels actes ; le client est innocent, mais refuse que son avocat·e plaide l'acquittement pour couvrir un tiers ; etc.

Les règles déontologiques ne permettent pas toujours de répondre à ces questionnements et à sortir l'avocat·e de sa solitude éthique. Notre intervention tend à attirer l'attention sur la réalité de cette problématique, encore taboue au sein de la profession, et sur le fait que la confrontation à ces dilemmes –qui s'ajoute au poids des responsabilités et du stress considérables du métier– peut avoir des conséquences à plusieurs niveaux, y compris pour la santé des professionnel·le·s, ainsi que sur ses bonnes pratiques. L'identification même du dilemme éthique n'est pas évidente pour l'avocat·e qui ressent un mal-être en lien avec l'exercice de sa profession. Notre objectif est aussi de proposer des pistes afin d'aider les praticien·ne·s à appréhender au mieux ces dilemmes éthiques.

Mercedes NOVIER

Docteure en droit - Avocate - LL.M.

Ancienne Chargée de cours à l'UNIL en droit & éthique de la profession d'avocat

Spécialiste FSA en droit du travail

Nadja EGGERT

MER en éthique à l'Institut de sciences sociales des religions, Faculté de théologie et de sciences des religions, Université de Lausanne.

Directrice du Centre interdisciplinaire de recherche en éthique (CIRE).

Vice-doyenne Enseignement de la FTSR.